



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
TERRITOIRE D'ÉNERGIE
LOT-ET-GARONNE

Département
de
Lot-et-Garonne

Arrondissement d'AGEN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Délégués en exercice : 58

Délégués présents : 22

Date de convocation :

1^{ère} convocation le 17 février 2023, sans obtention du quorum ; 2^{nde} convocation le 28 février 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-049-AGDC

Nomenclature : 5.7.2 Institutions et vie politique - Intercommunalité

**OBJET : APPROBATION DES TRANSFERTS DE COMPÉTENCES OPTIONNELLES
DEMANDÉS PAR DES COMMUNES MEMBRES**

L'an deux mille vingt-trois, le 6 mars à 10 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat, 26 rue Diderot à AGEN, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc CAUSSE. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 27 février 2023, les membres ont été convoqué à nouveau dans les conditions fixées à l'article L.2121-17 du CGCT.

Etaient présents :

BORIE Daniel, CAMANI Pierre, CAMINADE Jean-Jacques, CAVADINI Hubert, COSTES Jean-Louis, DE SERMET Pascal, DESCAMPS Philippe, DESTIEU Jean-Paul, DUBOS Bruno, GERVAIS Thierry, GRIALOU Guy, LAFARGUE Patrick, LUNARDI Daniel, MARCO Jean-Marie, MARTET Damien, PASCAL Alain, POLO Alain, PONTTHOREAU Michel, SALAND Philippe, SOULIES Julien, VALETTE Thierry.

Ont donné pouvoir :

BENATTI Nicolas à DUBOS Bruno, DUGAY Jean à DE SERMET Pascal, MIQUEL Francis à CAMINADE Jean-Jacques, PINASSEAU Jean à CAUSSE Jean-Marc.

Etaient excusés :

BALAGUER José, BARJOU Jean-Pierre, BOUSQUIER Philippe, BOZZELLI Thierry, BUISSON Patrick, CANU Nathalie, CARRIÉ Daniel, CILLIERES Charles, DAUTA Jean-Pierre, DELZON Jean-Pascal, DUBAN Jean-Marc, FLESCH Eric, FRACAROS Jean-Alfred, GAIDELLA Daniel, GENTILLET Jean-Pierre, GINCHELOT Yves, GUÉRIN Gilbert, IMBERT Pierre, LABARTHE Lionel, LAZZARINI Bruno, LE LANNIC Geneviève, MAGNI Claude, MURIEL Daniel, PRÉVOT Claude, RAVEL Nicolas, RÉGNIER Gérard, REIMHERR Annie, ROSIER Jean-Eric, SCHLATTER Christophe, VICINI Jean-Pierre, VILLA Bernard, ZAROS René.

Monsieur Alain POLO a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité que depuis la modification de ses statuts par arrêté préfectoral n°2013309-0004 en date du 5 novembre 2013, Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne dispose des compétences optionnelles suivantes :

- Compétence « Gaz »
- Compétence « Eclairage public »
- Compétence « Eclairage des infrastructures sportives »
- Compétence « Signalisation lumineuse tricolore »
- Compétence « Réseaux de chaleur ou de froid »
- Compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques »

Par délibération du 6 février 2023, le Conseil Municipal de LAPLUME a approuvé le transfert de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques » à TE 47 à compter du 6 février 2023.

Par délibération du 8 février 2023, le Conseil Municipal de la commune de SEYCHES a approuvé le transfert de la compétence « Infrastructure de charge pour véhicules électriques » à TE 47 à compter du 8 février 2023.

Par délibération du 6 février 2023, le Conseil Municipal de la commune de MIRAMONT-DE-GUYENNE a approuvé le transfert de la compétence « Réseau de chaleur ou de froid » à TE 47 à compter du 6 février 2023.

Il est proposé que le Comité Syndical :

- prenne acte des délibérations de ces communes portant sur le transfert de ces compétences optionnelles à TE 47 à compter de la date indiquée ;
- donne mandat à Monsieur le Président pour signer chaque procès-verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages existants à la date du transfert, les avenants de transfert des contrats éventuels en cours, ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

**Où, l'exposé de son Président,
le Comité Syndical, après avoir délibéré,**

➤ **PREND ACTE** des délibérations de ces communes portant sur le transfert de ces compétences optionnelles à TE 47 à compter de la date indiquée ;

➤ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour signer chaque procès-verbal contradictoire de mise à disposition des ouvrages existants à la date du transfert, les avenants de transfert des contrats éventuels en cours, ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

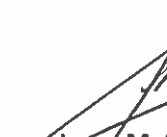
Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Agen, les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme,

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE


Alain POLO


LE PRÉSIDENT


Jean-Marc CAUSSE
